



Un an pour réduire ses déchets de 10%

jeudi 23 juin 2016, par [lpe](#)

Ce mercredi 22 juin 2016, 18 entreprises des Deux-Sèvres ont signé la charte d'engagement " PACTE : -10 % de déchets en un an ". Elles auront un an pour réduire de 10 % leurs déchets. Cette opération lancée par le Département des Deux-Sèvres en partenariat avec la CCI des Deux-Sèvres soumet les contractants à un certain cahier des charges.

Les entreprises se sont engagées à :

- mettre en place des actions de réduction et de valorisation de déchets telles que présentées dans la charte (réduire les déchets d'emballages en carton, réduire les déchets contenant du cuivre, etc.) ;
- mesurer les résultats des différentes actions et suivre les indicateurs dédiés ;
- transmettre les résultats à la CCI et au Département des Deux-Sèvres pour le bilan à mi-parcours et le bilan final d'ici juin 2017.

Le Département et la CCI des Deux-Sèvres s'engagent à :

- communiquer sur les résultats de l'entreprise ;
- mettre à disposition un kit de communication afin de sensibiliser les employés de l'entreprise ;
- suivre l'avancée des programmes d'action et réaliser un bilan ;
- communiquer et mettre en valeur l'action et/ou l'activité de l'entreprise participant à la prévention des déchets sur le département.

La CCI apporte l'ingénierie nécessaire à l'opération co-financée par le Département des Deux-Sèvres et l'ADEME.

En novembre dernier, après plusieurs réunions de présentation sur différents territoires en partenariat avec les intercommunalités, 18 entreprises se sont engagées à suivre un accompagnement visant à élaborer leur programme d'actions. Pour cela, le Département a fait appel au Pôle des éco-industries pour assurer l'accompagnement technique des entreprises.

Après un diagnostic individuel réalisé par la CCI des Deux-Sèvres, les entreprises ont participé à 4 ateliers d'accompagnement pour élaborer leur programme d'actions et le formaliser sous la forme d'une charte d'engagement.

Les programmes d'action permettront d'agir sur des axes spécifiques à leur activité :

- en amont avec un travail auprès des fournisseurs pour avoir des produits concentrés et de grands contenants afin de diviser par 2 les volumes d'emballages ;
- au niveau de la production avec un changement d'organisation de l'entreprise visant à favoriser une bonne gestion des stocks et ainsi éviter un nombre de chutes trop important, avec l'éco-conception de produits par la baisse des excédents de colle et d'encre par exemple et enfin par la réduction des déchets dangereux ;
- en aval auprès des clients avec par exemple la mise en place d'un drive éco-conçu.

Quelques exemples :

- la réduction des emballages soit la livraison en vrac de l'essence (2t ou 4t) contre des bidons de 5 litres

peut permettre d'éviter l'élimination de 200 kg/an de déchets dangereux soit 6600 euros d'économies réalisées par an pour l'entreprise spécialisée dans le domaine énergétique ;

- la réduction des chutes de production permet la réduction des achats de matières premières soit à titre d'exemple pour une entreprise fabricant des panneaux moins 120t/an de fabrication soit 30 k€/an économisés.

En 2014, 222 839 tonnes de déchets ménagers et assimilés (déchets collectés aux portes et en déchèteries) ont été produites en Deux-Sèvres, représentant 529 kg/habitant. Ces déchets, pris en charge par les structures de collecte et de traitement, représentent un coût de gestion pour les collectivités, sans compter les impacts économiques et environnementaux générés par la perte de ressources, leur transport et leur traitement.

Conscient de ces enjeux économiques et environnementaux, le Département, le [SMITED](#) et les collectivités en charge de la collecte des déchets souhaitent poursuivre leur démarche de réduction à la source des déchets engagée depuis dix ans.

Le territoire fait partie des 58 lauréats de l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG) lancé en décembre 2014 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. La particularité de ce projet repose sur la fédération de l'ensemble des collectivités en charge de la gestion des déchets pour mettre en œuvre le programme d'actions. Les objectifs communs sont, à horizon fin 2017 :

- une réduction de 7% des ordures ménagères assimilés par habitant ;
- une réduction de 10% des déchets ménagers assimilés par habitant ;
- la pérennisation des partenariats existants et la mobilisation des acteurs du territoire : collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

Au-delà de la gestion des déchets, le projet « Zéro déchet, zéro gaspillage » vise le rapprochement entre les collectivités locales et les entreprises. Ces échanges public-privé et entre entreprises peuvent impulser de nouvelles dynamiques, être source d'innovation et créer de nouvelles filières de valorisation et de réemploi, contribuant au développement local et à la création d'emplois.

Les 18 entreprises engagées jusqu'en juin 2017 :

- Alicoop (fabrication et vente d'aliments pour le bétail),
- Atelier construction métallique de la Boutonne (construction métallique et serrurerie),
- Bernard traitement de surface (traitement de surfaces, décapage, sablage),
- Brenet broserie (fabrication et négoce de broserie),
- CETP (électricité et travaux publics),
- Compagnie européenne des emballages Robert Schisler (fabrication d'emballages en papier et de gobelets en carton),
- EDAC (fabrication d'huissieries en métal),
- Électricité générale Fradin Bretton (ingénierie et travaux électriques),
- Ets Pelletier (menuiserie, serrurerie, charpente, isolation, couverture, bardage et pose de cloisons sèches),
- Fournié et Cie (électricité industrielle - traitement de l'eau),
- ITM logistique alimentaire internationale (entreposage et stockage non frigorifique),
- Libner (carrosserie industrielle poids lourds),
- Martinière distribution (supermarché, station service, location et vente de véhicules de tourisme et utilitaires),
- Pierre Guérin (matériel pour l'industrie agroalimentaire),
- Rhodia opérations (fabrication, achat, vente, distribution, import, export, conditionnement, commercialisation de produits et substances chimiques),
- Société des viandes des éleveurs de Parthenay (achat, abattage et commercialisation des produits des animaux de boucherie de la région),
- Socopa viandes (commerce de viandes de boucherie en gros et exportation de viandes abattues),
- V&Fruits (assemblage, conditionnement et distribution de vins et produits dérivés).

Crédits Photo Département : (de gauche à droite) Gérard Verger, élu chargé du développement durable à

la CCI des Deux-Sèvres, dirigeant de VMP Moncoutant, François Gingreau et Olivier Fouillet, conseillers départementaux respectivement chargés de la gestion des déchets et du développement économique, ont rappelé les grandes lignes du pacte de réduction des déchets.